

Monsieur Pacifique Isoïbeka
Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget
Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget
B.P. 2083 Brazzaville
République du Congo

Notre réf : JMD/fb

Rapport de l'auditeur contractuel sur les comptes sociaux et consolidés de la Société Nationale des Pétroles du Congo ("SNPC") au 31 décembre 2005

Monsieur le Ministre,

Nous vous présentons ci-après la synthèse de nos travaux, constats et recommandations établis dans le cadre de notre mission relative à l'audit des comptes sociaux et consolidés 2005 de la SNPC, que le Ministère des Finances nous a confiée par contrat.

Nos contrôles nous ont permis de constater, cette année encore, une amélioration de la qualité des comptes dans plusieurs domaines, et des réserves ont ainsi pu être levées sur :

- les stocks qui sont à la fois justifiés en quantité et en valeur, pour la première fois ;
- la comptabilité pétrolière, qui est maintenant réconciliée avec la documentation externe reçue des opérateurs ;
- l'absence d'écarts sur la situation nette entre une clôture et son ouverture ;
- la correction dans les comptes consolidés d'un certain nombre d'erreurs telles que la subvention de l'Etat comptabilisée à tort à la CORAF, des écritures d'impôts différés non justifiées qui subsistaient en 2004, des comptes avec l'Etat sur lesquels pesait une incertitude en matière d'exactitude et d'exhaustivité.

De manière générale, les améliorations constatées sont réelles et doivent être poursuivies, tant au niveau des comptes sociaux que des comptes consolidés.

Par ailleurs, nous vous confirmons que la collaboration de la Direction de la société et de ses agents a été pleine et entière, et que l'information a été en général accessible de façon satisfaisante, à quelques exceptions près :

- Les transactions effectuées pour le compte de l'Etat et transitant par les comptes de bilan ont été revues exhaustivement pour la partie commerciale, et des explications ont été données pour les autres types d'opérations – mais sans accès aux supports ;
- Les circuits financiers relatifs aux opérations commerciales faites pour le compte de l'Etat, notamment celles transitant par la Cotrade, n'ont pas pu être revus.

Certaines réserves liées à des accords avec les pouvoirs publics ont été résolues, ou devraient l'être prochainement :

- les dettes réciproques entre l'Etat, la SNPC et la CORAF ont fait l'objet d'un accord de reconnaissance et compensation des dettes croisées, et d'abandon des soldes, daté du 20 mars 2006, mettant fin à des incertitudes qui entachaient la fiabilité des comptes du groupe SNPC ;
- le transfert des actifs de l'ex-Hydro-Congo fait encore l'objet d'une réserve, qui devrait être levée dès que l'étude lancée par la SNPC en novembre 2006 aura débouché sur une évaluation permettant à l'Etat et à la SNPC de s'accorder sur la valeur de transfert.

Toutefois, le processus de clôture n'est pas complet, car de façon récurrente il manque des écritures dites « d'inventaires » sans lesquelles les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation de la société :

- les pertes récurrentes des filiales sont insuffisamment provisionnées chaque année dans les comptes de SNPC Epic. En particulier la CORAF, pour laquelle un ajustement de 99 M US\$ est nécessaire aussi bien pour couvrir la valeur des titres à 100% (18 M US\$), que la situation nette négative (78 M US\$) et que le compte courant (3 M US\$).
- l'abandon des soldes de dettes croisées entre l'Etat, la SNPC et la CORAF devrait avoir pour résultat comptable une diminution de la situation nette consolidée du groupe SNPC d'environ 51 M US\$; les comptes 2005 n'en font pas état, ni au bilan ni en notes annexes, contrairement aux préconisations des normes comptables internationales que doivent suivre les comptes OHADA pour un tel événement post-clôture majeur.
- les notes annexes et engagements hors bilan ont été grandement améliorés en 2005, mais certaines rubriques très importantes demeurent insuffisantes. Par exemple, les engagements hors bilan et risques encourus par la société, au titre de ses propres opérations ou au titre de "substitut de l'Etat" dans les procès intentés à l'Etat Congolais, sont insuffisamment, ou pas du tout, décrits en notes annexe ;

Le processus de commercialisation a été transféré en 2005 à la Cotrade, du point de vue opérationnel, financier et comptable. Nos revues de la fonction commercialisation au sein du groupe SNPC, et ce dans la limite des informations recueillies, nous ont conduit aux constats suivants :

- manque de procédures et de contrôle interne fiables ;
- manque de documentation suffisante pour la plupart des opérations commerciales ;
- manque d'outil efficace de supervision, de reporting et de gouvernance – risque de fraude ne pouvant être exclu ;
- impossibilité de recouper le chiffre d'affaires pour compte Etat avec d'autres éléments, et de comprendre les flux financiers pour compte Etat.

Les comptes sociaux et consolidés de la SNPC au 31 décembre 2005 sont, comme en 2004, auditables. Toutefois, ces derniers ne sont pas encore certifiables selon les normes internationales.

* * *

Nos conclusions détaillées vous sont présentées ci-après dans les quatre annexes suivantes correspondant à la mission qui nous a été confiée : revue des états financiers (annexe 1), revue des flux financiers (annexe 2), revue des comptes bancaires (annexe 3), revue de l'exécution du mandat de gestion (annexe 4).

Vous trouverez en annexe 5 le plan d'actions dont le suivi nous paraît nécessaire pour atteindre, à terme, l'objectif fixé de comptes sociaux et consolidés certifiés.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

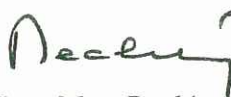
Du fait de la nature de notre intervention, notre rapport est nécessairement critique. Au-delà de notre opinion, notre intervention est destinée à émettre des recommandations. Celles-ci doivent permettre à la SNPC et à la République de poursuivre et d'accélérer l'amélioration de la gestion des ressources pétrolières nationales tout en renforçant la transparence des opérations qui leur sont liées. A ce titre, la SNPC peut à court terme améliorer très sensiblement son processus de clôture.

Notre rapport n'a pour seuls objectifs que ceux indiqués dans les termes de référence du contrat, et il est réservé à votre usage personnel, ainsi qu'à celui du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, du FMI et de la Banque Mondiale. Dans le cadre de cette mission, KPMG n'accepte aucune responsabilité vis-à-vis des tiers autres que ceux ayant pris la responsabilité de déterminer les procédures à mettre en œuvre, et qui ont seuls vocation à utiliser ce rapport. Néanmoins, ce rapport est un document public et sa distribution n'est pas limitée.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée en nous confiant cette mission difficile et de la disponibilité dont vous avez fait preuve à notre égard.

Nous restons à votre disposition pour tout éclaircissement ou précision qui vous paraîtrait utile et vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

Paris La Défense, le 28 juin 2007


Jean-Marc Decléty
Associé